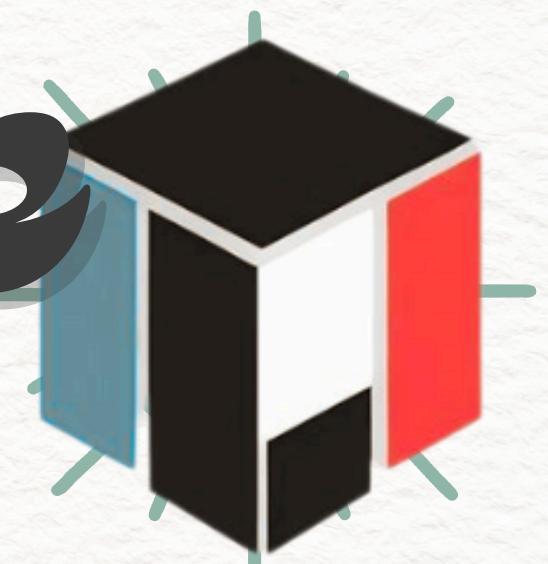


@FORMACC92

10 ARTICLE

POUR LA

rentrée



FOR
MACC92
FORMATION



ARTICLE N°1

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L.6352-3 à L.6352-5 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail.

Il définit les règles générales de fonctionnement, de discipline et de sécurité applicables à l'ensemble des stagiaires participant à une action de formation organisée par FORMACC92, qu'elle se déroule en présentiel, à distance (FOAD) ou en alternance.



ARTICLE N°2

COMPORTEMENT ET OBLIGATIONS GÉNÉRALES

Chaque stagiaire est tenu d'adopter un comportement exemplaire, fondé sur la courtoisie, la ponctualité et le respect d'autrui.

Les relations entre stagiaires, formateurs et personnel administratif doivent se dérouler dans un climat de respect mutuel et de professionnalisme.

Sont notamment proscrits :

- *Tout propos ou acte à caractère discriminatoire, violent ou offensant ;*
- *Toute perturbation du bon déroulement des formations ;*
- *Toute atteinte à l'image ou à la réputation de FORMACC92.*

Le port d'une tenue correcte est exigé pendant les sessions de formation.



ARTICLE N°3

HORAIRES, ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

Les horaires de formation sont communiqués dans la convocation officielle transmise avant le début de chaque session.

La présence, la participation active et la ponctualité sont obligatoires.

Toute absence ou retard doit être signalé immédiatement au service pédagogique et justifié par écrit.

Les absences injustifiées peuvent entraîner une exclusion ou la non-délivrance de l'attestation de formation.

Dans le cadre des formations à distance, la participation est contrôlée via les connexions, activités et évaluations effectuées sur la plateforme dédiée.



ARTICLE N°4

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS MATÉRIELLES

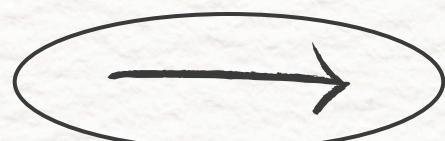
Les stagiaires doivent se conformer strictement aux consignes de sécurité et aux instructions du personnel encadrant.

Il est formellement interdit d'introduire, de consommer ou de distribuer des substances illicites, alcoolisées ou dangereuses dans les locaux de formation.

Toute anomalie, incident ou accident doit être signalé sans délai à la direction.

Les stagiaires sont tenus de préserver les locaux, le mobilier et le matériel mis à disposition.

Toute dégradation volontaire pourra entraîner une sanction disciplinaire et une facturation des dommages.



ARTICLE N°5

UTILISATION DU MATÉRIEL ET DES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Les documents, ordinateurs, logiciels et outils fournis par FORMACC92 doivent être utilisés exclusivement à des fins pédagogiques.

Toute reproduction, partage ou diffusion sans autorisation écrite est strictement interdite.

Les supports de cours sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle et demeurent la propriété exclusive de FORMACC92.



ARTICLE N°6

DISCIPLINE ET SANCTIONS

Tout manquement au présent règlement ou tout comportement portant atteinte au bon déroulement des formations peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire :

- *Avertissement écrit,*
- *Suspension temporaire,*
- *Exclusion définitive du programme de formation.*

Avant toute sanction, le stagiaire sera informé des faits reprochés et invité à présenter ses observations, conformément à l'article R.6352-4 du Code du travail.



ARTICLE N°7

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les stagiaires s'engagent à respecter la confidentialité des informations échangées ou consultées durant la formation.

Les données personnelles collectées par FORMACC92 sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679).

Elles sont utilisées exclusivement à des fins administratives et pédagogiques.

Chaque stagiaire peut exercer ses droits d'accès, de rectification ou de suppression en adressant une demande à : rgpd@formacc92.fr.



ARTICLE N°8

ACCESSIBILITÉ ET ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

FORMACC92 s'engage à garantir un accès équitable à ses formations pour tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.

Des aménagements spécifiques peuvent être proposés en concertation avec le référent handicap.

Contact : handicap@formacc92.fr.



ARTICLE N°9

FORMATIONS À DISTANCE (FOAD)

Dans le cadre des formations en ligne, chaque stagiaire utilise ses identifiants personnels pour accéder à la plateforme sécurisée.

Les connexions, signatures électroniques et activités pédagogiques font l'objet d'une traçabilité numérique conforme aux exigences DREETS et OPCO.

Toute tentative de fraude, de plagiat ou d'usurpation d'identité est passible d'exclusion immédiate.



ARTICLE N°10

VALIDATION ET ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Chaque stagiaire reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et s'engage à le respecter dans son intégralité.

*La signature manuscrite ou électronique
(via Yousign ou autre outil agréé) vaut acceptation
pleine et entière des dispositions du présent document.*



ABONNE-TOI

POUR PLUS DE
RGLEMENT

@formacc92